
5E Exposition aux rayons ultraviolets

Description

- Proportion de la population âgée de 18 ans et plus qui rapporte avoir eu des coups de soleil au cours des 12 derniers mois.
- Proportion de la population âgée de 18 ans et plus qui adopte des comportements de protection contre le soleil.

Indicateurs spécifiques

- Proportion de la population qui a eu un coup de soleil au cours des 12 derniers mois
- Proportion de la population qui évite le soleil lorsqu'il est à son plus fort
- Proportion de la population qui porte des lunettes de soleil
- Proportion de la population qui porte des vêtements de protection contre le soleil
- Proportion de la population qui utilise un écran solaire

Normes de la santé publique de l'Ontario (NSPO)

- Les Normes de la santé publique de l'Ontario (NSPO) mettent en place des standards pour les programmes et services fondamentaux de santé publique, lesquels sont appliqués par les conseils de santé. Les tâches associées comprennent l'évaluation et la surveillance, la valorisation de la santé et le développement de politiques, la prévention de maladies et de blessures, et la protection de la santé. Les NSPO sont composées d'une norme fondamentale et de 13 normes liées aux programmes. Elles définissent les objectifs sociétaux globaux découlant des activités des conseils de santé et d'autres administrations, y compris les partenaires communautaires, les organismes non gouvernementaux, et les organisations gouvernementales. Deux plans expriment les résultats : résultats sociétaux et résultats de conseil de santé. Les résultats sociétaux entraînent le besoin d'effectuer des changements sur le plan du statut de la santé, des organisations, des systèmes, des normes, des politiques, des environnements, des pratiques et des résultats obtenus dans divers secteurs de société, y compris les conseils de santé, dans le but d'améliorer la santé de la population dans son ensemble. Les résultats des conseils de santé proviennent de leurs efforts, et ces résultats sont souvent centrés sur les changements en lien avec la sensibilisation, les connaissances, les attitudes, les compétences, les pratiques, les environnements et les politiques. Les conseils de santé sont tenus responsables de ces résultats. De plus, les normes soulignent ce que les conseils de santé doivent mettre en application pour atteindre les résultats mentionnés.

Résultats liés à cet indicateur

- Retombée sociale (Prévention des maladies chroniques) : Les partenaires communautaires ont la capacité de communiquer les facteurs de risque associés aux maladies chroniques, y compris une mauvaise alimentation, l'obésité, l'usage du tabac, la sédentarité, l'abus d'alcool et une exposition aux rayons ultraviolets.
- Retombée sociale (Prévention des maladies chroniques) : Il y a une augmentation d'adoption de comportements et de compétences associés à la réduction du risque de maladie chronique d'importance pour la santé publique.

- Conclusion de la commission d'hygiène (Prévention des maladies chroniques): La population est consciente de l'importance d'une bonne nutrition, du poids normal, du contrôle élargi du tabac, de l'activité physique, de l'usage modéré d'alcool et d'une exposition modérée aux rayons ultraviolets.

Exigences en matière d'évaluation ou de surveillance en lien avec cet indicateur

- La commission d'hygiène doit mener une analyse épidémiologique des données de surveillance... dans la zone d'exposition aux rayons ultraviolets (Prévention des maladies chroniques).

<http://www.ontario.ca/publichealthstandards>

Indicateurs de santé correspondants de Statistique Canada et de l'ICIS

- Aucun

Indicateur(s) de santé correspondant(s) provenant d'autres sources

Le centre de contrôle des maladies des États-Unis (US Center for Disease Control) a relevé des indicateurs pour son projet d'indicateurs de la santé publique environnementale qui relatent non seulement les comportements des individus, mais aussi les aspects de l'environnement physique et social :

- Le nombre de jours où l'indice de lumière ultraviolette dépasse le seuil sécuritaire
- La proportion des adultes qui suivent les mesures protectrices pour la prévention de mélanomes et de cancer de la peau
- La proportion d'adolescents qui suivent les mesures protectrices pour la prévention de mélanomes et de cancer de la peau
- Le nombre et le type de messages sur la protection contre les rayons solaires communiqués à la population

<http://www.cdc.gov/nceh/indicators/sunuv.htm#uv> (en anglais seulement)

Sources de données

Numérateur et dénominateur : [Rapid Risk Factor Surveillance System \(RRFSS\)](#)

Source originale : Unité de santé publique

Distribué par : Unité de santé publique

Référence suggérée (voir [Data Citation Notes](#)) :

RRFSS [mois, année – mois, année], tiré du : [mois,année]

Questions de l'enquête

Le [Rapid Risk Factor Surveillance System \(RRFSS\)](#) contient un module intitulé « Sun safety » (protection contre le soleil). Ce module était obligatoire de 2001 à 2003 et optionnel de 2004 à 2005. En 2006 et 2008, ce module était obligatoire de façon sporadique (*Note : un module obligatoire de façon sporadique dans le RRFSS est un module qui, sur une période de deux ans, est obligatoire une année et optionnel l'année suivante*).

Source des données	Module	Question	Catégories de réponses	Année	Variable
RRFSS	Sun Safety	Nous voulons vous poser des questions à propos des coups de soleil. Par coups de soleil, nous signifions toute rougeur ou tout inconfort par rapport à votre peau qui dure plus de 12 heures après une exposition au soleil ou à d'autres sources de rayons ultraviolets, telles que des lits de bronzage ou des lampes solaires. Au cours des 12 derniers mois, est-ce que vous avez eu un ou des coup(s) de soleil sur une partie de votre corps?	Oui, Non, Ne sait pas, Refuse de répondre	De 2001 à ce jour	sun_s1
		[ne pas demander sauf de mai à sept.] À quelle fréquence diriez-vous que vous évitez le soleil entre 11 heures et 16 heures? Diriez-vous que c'est : toujours, souvent, parfois, rarement ou jamais?	Toujours, Souvent, Parfois, Rarement, Jamais, Ne sait pas, Refuse de répondre	De 2001 à ce jour	sun_s2

		[ne pas demander sauf de mai à sept.] À quelle fréquence portez-vous des lunettes de soleil avec protection contre les rayons UV (ultraviolets)? Diriez-vous que c'est : toujours, souvent, parfois, rarement ou jamais?	Toujours, Souvent, Parfois, Rarement, Jamais, Ne sait pas, Refuse de répondre	De 2001 à ce jour	sun_s3
		[ne pas demander sauf de mai à sept.] À quelle fréquence portez-vous des vêtements qui protègent contre le soleil, y compris un chapeau? Diriez-vous que c'est : toujours, souvent, parfois, rarement ou jamais?	Toujours, Souvent, Parfois, Rarement, Jamais, Ne sait pas, Refuse de répondre	De 2001 à ce jour	sun_s4
		À quelle fréquence utilisez-vous de l'écran solaire? Diriez-vous que c'est : toujours, souvent, parfois, rarement ou jamais?	Toujours, Souvent, Parfois, Rarement, Jamais, Ne sait pas, Refuse de répondre	De 2001 à ce jour	sun_s6

Liste de vérification d'analyse

SRSFR

- Pour consulter une liste complète de directives d'analyse du SRSFR, les utilisateurs doivent se référer au plus récent manuel d'opérations du SRSFR.
- Données de dénominateur - les cellules de taille inférieure à 30 de doivent pas être diffusées (basé selon les données non pondérées).

- Données de numérateur - les cellules de taille inférieure à 5 ne doivent pas être diffusées (basé selon les données non pondérées).
- Les coefficients de variation (CV) doivent être calculés pour chaque estimation. La diffusion des données fait l'objet des catégories suivantes :
 - CV entre 0 et 16,5 : l'estimation peut être diffusée sans remarque.
 - CV entre 16,6 et 33,3 : l'estimation peut être diffusée avec la remarque : à interpréter avec prudence. Variabilité élevée.
 - CV supérieur à 33,3 : l'estimation ne doit pas être diffusée, peu importe la taille de la cellule.
- Des intervalles de confiance (IC) de 95 % doivent accompagner toutes les estimations diffusées. En général, le calcul simple de l'I.C. pour une proportion composée de $SEp = \sqrt{pq/n}$ et $I.C. 95\% = p \pm 1,96 * SEp$ est suffisant. Cependant, si les estimations sont près de 0 ou 100 % et que le calcul simple de l'I.C. comprend des valeurs inférieures à 0 ou supérieures à 100, le calcul Fleiss, 2^e édition, pour les estimations asymétriques devrait être utilisé.
- Pondération :
 - La pondération générale du ménage sera utilisée pour les questions en lien avec l'individu.
 - La pondération du ménage sera appliquée pour les questions touchant les ménages lorsque l'objectif est de déterminer la population/le nombre de personnes affectées.
 - La pondération du ménage ne sera pas appliquée pour les questions par procuration touchant aux enfants (utilisation d'un casque à vélo, sécurité des sièges d'auto), les modules d'immunisation en lien avec les chiens et les chats, ou toute autre question au sujet du ménage et non du participant.
 - Les pondérations du ménage n'ont pas besoin d'être calculées de nouveau pour les questions fondées sur les sous-populations; par exemple, au sujet de la mammographie chez les femmes âgées de 35 ans et plus ainsi que de 50 à 74 ans.
 - Si les pondérations fournies avec les ensembles de données (cycle spécifique d'un service de santé, total cumulatif d'un service de santé, cycle spécifique de tous les services de santé, total cumulatif de tous les services de santé) ne sont pas appropriées pour l'analyse en question, une pondération relative au temps doit être calculée. Par exemple, une nouvelle pondération est nécessaire pour tous les *modules saisonniers*.
- Si la taille de la cellule de réponse « ne sait pas » est de 5 % ou plus, les réponses « ne sait pas » doivent être incluses dans le dénominateur des analyses et faire l'objet d'un rapport distinct.
- Si la taille de la cellule de réponse « refus » est de 5 % ou plus, les réponses « refus » doivent être incluses dans le dénominateur des analyses et faire l'objet d'un rapport distinct.
- Lorsqu'un indicateur est comparé entre plusieurs groupes (par ex. services de santé, plage de temps, sexe), si l'un ou l'autre des groupes comprend un taux de réponse « ne sait pas » ou « refus » de 5 % ou plus, les réponses « ne sait pas » ou « refus » doivent faire partie du dénominateur pour les analyses et faire l'objet d'un rapport distinct, et ce, pour tous les groupes.
- Un échantillon provincial n'est pas disponible avec le SRSFR.
- Veuillez vous référer aux dictionnaires de données du SRSFR à l'adresse <http://www.rffs.ca/> (anglais seulement) pour obtenir plus d'information au sujet des modules de questions et des indicateurs.

Méthode de Calcul

Coup(s) de soleil

Le nombre d'adultes (18 ans et +) qui ont rapporté un coup de soleil au cours des 12 derniers mois (soleil_s1=1)

Le nombre de tous les adultes (18 ans et +)

Éviter le soleil

Le nombre d'adultes (18 ans et +) qui évitent toujours ou presque toujours le soleil (soleil_s2=1 ou soleil_s2=2)

Le nombre de tous les adultes (18 ans et +)

Vêtements de protection

Le nombre d'adultes (18 ans et +) qui portent toujours ou presque toujours des vêtements de protection au soleil (soleil_s4=1 ou soleil_s4=2)

Le nombre de tous les adultes (18 ans et +)

Utilisation d'écran solaire

Le nombre d'adultes (18 ans et +) qui rapportent toujours ou presque toujours utiliser de l'écran solaire (soleil_s6=1 ou soleil_s6=2)

Le nombre de tous les adultes (18 ans et +)

Lunettes de soleil

Le nombre d'adultes (18 ans et +) qui portent toujours ou presque toujours des lunettes de soleil (soleil_s3=1 ou soleil_s3=2)

Le nombre de tous les adultes (18 ans et +)

Catégories de base

- Groupes d'âge pour des taux d'âge spécifiques : 18 à 24, 25 à 44, 45 à 64, 65 et +.
- Sexe : homme, femme et le total.
- Zones géographiques : RRFSS – les unités de santé publique participantes ont choisi le module de protection contre le soleil (Sun Safety Module) (varie par vague, vérifier la documentation).

Commentaires sur l'indicateur

- Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a classifié le rayonnement solaire comme étant cancérigène et causant toute forme de cancer de la peau, et les UVA et UVB comme étant possiblement cancérigènes.¹ De plus, le programme national en toxicologie des États-Unis (US National Toxicology Program) a identifié les expositions aux lampes solaires ou sur les lits de bronzage comme étant cancérigènes.² Le rayonnement solaire peut aussi causer d'autres problèmes de santé, y compris des coups de soleil, le photovieillissement et des cataractes.³
- L'indicateur concernant les lunettes de soleil n'est pas associé au cancer (probablement pas (ou rarement) lié au mélanome oculaire), mais est associé aux cataractes et possiblement à d'autres maladies telles que la dégénérescence maculaire liée au vieillissement (Lorraine Marrett, Action cancer Ontario, communication personnelle 2008; Tony Cullen, professeur émérite (optométrie), University of Waterloo, communication personnelle 2006).
- Les indicateurs de rayonnement UV fourniraient idéalement les renseignements suivants (Lorraine Marrett, Action cancer Ontario, communication personnelle, 2008) :

- Proportion d'individus qui évitent le soleil (temps passé au soleil <30 minutes par jour entre 11 heures et 16 heures pendant l'été);
 - Proportion d'individus qui n'évitent pas le soleil (temps passé au soleil ≥30 minutes par jour entre 11 heures et 16 heures pendant l'été), mais qui recherchent toujours ou presque toujours de l'ombre ou qui portent un chapeau et des vêtements de protection;
 - Proportion d'individus qui n'évitent pas le soleil (temps passé au soleil ≥30 minutes par jour entre 11 heures et 16 heures pendant l'été) et qui ne recherchent pas toujours de l'ombre ou ne portent pas toujours un chapeau, mais qui utilisent toujours ou presque toujours de l'écran solaire avec FPS ≥ 15 sur le visage;
 - Proportion d'individus qui n'évitent pas le soleil (temps passé au soleil ≥30 minutes par jour entre 11 heures et 16 heures pendant l'été) et qui ne recherchent pas toujours de l'ombre ou ne portent pas toujours des vêtements de protection, mais qui utilisent toujours ou presque toujours de l'écran solaire avec FPS ≥ 15 sur le corps;
 - Proportion d'individus qui portent toujours ou presque toujours des lunettes de soleil;
 - Proportion d'individus qui n'ont pas eu de coups de soleil au cours des 12 derniers mois;
 - Proportion d'individus qui ne se sont pas servi d'équipement de bronzage au cours des 12 derniers mois.
- Ni les questions du RRFSS ni du ESCC (voir ci-dessous) ne rendent complètement cette série d'indicateurs.
 - Bien qu'un module optionnel sur la protection contre le soleil était disponible pour la sélection du ESCC débutant en 2005, il n'a pas été sélectionné pour les changements en attente suggérés pour l'Ontario par les groupes de travail nationaux et/ou de l'Ontario Sun Safety Working Group.
 - Le RRFSS possède un module additionnel, « Équipement de bronzage artificiel » (Artificial Tanning Equipment), qui contient 18 questions.

Renvois à d'autres indicateurs

Pour les incidences de mélanomes et de mortalité

- **Cancer incidence** (Section 4B : Incidence de cancer et détection précoce de cancer)
- **Cancer mortality** (Section 4B : Incidence de cancer et détection précoce de cancer)

Référence(s) utilisée(s)

1. Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). Solar and ultraviolet radiation. Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme, Vol. 55. Lyon : CIRC, 1992. Résumé disponible à l'adresse : <http://monographs.iarc.fr/ENG/Monographs/allmonos60.php> (en anglais seulement)
2. U.S. Department of Health and Human Services, Service de santé publique, Programme national en toxicologie. Rapport sur les éléments cancérigènes, onzième édition, 2005. (en anglais seulement)
3. Marrett LD, Broadhurst D, Charron S, Fraser L, From L, Hunter W, Payne P, Yarema ML, Rosen C. Ontario Sun Safety Working Group. *Chron Dis Can* 2003;24(1):27-31. (en anglais seulement)

Autre(s) référence(s)

- Ontario Sun Safety Working Group. <http://www.uvnetwork.ca/> (en anglais seulement)
- Santé Canada. Prudence au soleil. Disponible en ligne à l'adresse : <http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/pubs/sun-sol/index-fra.php> (Consulté le 6 mars 2009)
- Organisation mondiale de la Santé. Le rayonnement ultraviolet et le Programme INTERSUN. Disponible en ligne à l'adresse : <http://www.who.int/uv/en/> (Consulté le 6 mars 2009)

Changements apportés

Date	Type de révision - révision formelle ou ad hoc?	Changements effectués par	Modifications
10 juin 2009	révision formelle	Les sous-groupes cancer, cigarette et prévention contre les rayons solaires des indicateurs obligatoires.	<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle section des normes de l'Ontario Public Health a été ajoutée afin de remplacer les objectifs obligatoires correspondants (Corresponding Mandatory Objectives) parce que les programmes de santé obligatoires (Mandatory Health Programs) et les lignes directrices de service (Service Guidelines) ne sont pas à jour. • Les sections suivantes ont été mises à jour : des indicateurs correspondants provenant d'autres sources, une liste de vérification des analyses, des catégories de base et des commentaires sur les indicateurs. • La section sur les références était séparée en Références citées (Cited references) et en Autres références (Other References) en accord avec le nouveau Guide de création (Guide to Creating) ou les Pages d'édition d'indicateurs obligatoires (Editing Core Indicator Pages). • La section intitulée Sources des données alternatives (Alternative Data Sources) qui a fourni des questions de sondage provenant du module Comportements de protection contre le soleil (Sun Safety Behaviours) du ESCC : cette section a été effacée parce que ce module optionnel, offert en 2005 par le ESCC (3.1) et en 2007 par le ESCC (4.1), n'a pas été sélectionné par l'Ontario. • De « Protection contre le soleil » (Sun Safety), le nom de cet indicateur a été changé pour « Exposition aux rayons ultraviolets » (Ultraviolet Radiation Exposure) afin d'uniformiser les expressions des normes de l'Ontario Public Health.